



RECU EN PREFECTURE

Le 03 février 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220127-D00669610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Sébastien COUDRY

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à Mme Sadia GHARET, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, M. Aurélien LAROPPE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, Mme Françoise PRESSE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n° 13), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 11. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'adjoint technique (couvreurs) au sein du Département Architecture et Bâtiments et création de 8 emplois d'auxiliaire de puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance

Délibération n° 2022/006696

**Actualisation de la liste des emplois permanents
Création de deux emplois d'adjoint technique (couvreur) au sein du
Département Architecture et Bâtiments et création de 8 emplois d'auxiliaire de
puériculture au sein de la Direction de la Petite Enfance**

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	13/01/2022	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'emplois d'adjoint technique (couvreur) au sein du Département Architecture et Bâtiments et de 8 emplois d'auxiliaire de puériculture à la direction de la Petite enfance. Cette mise à jour concerne le budget principal uniquement.

**I. Création de deux emplois d'adjoint technique (couvreur) au sein du
Département Architecture et Bâtiments**

A/ Contexte

Le patrimoine bâti de la Ville et de la Communauté Urbaine représente environ 600 000 m² de surface de plancher et des surfaces de couverture conséquentes dont l'absence d'entretien préventif aboutit à de nombreux désordres (exemples récents du gymnase des Montboucons ou encore du Pôle Sportif des Montboucons). Cette absence d'entretien génère des travaux curatifs lourds réalisés par des entreprises extérieures ou, en palliatif, des dispositions à grande échelle telles qu'un bâchage provisoire. L'ensemble de ces dispositions coûteuses conduit à envisager favorablement l'intérêt de réaliser, à l'année, un entretien préventif par des agents spécialisés.

B/ Evolution envisagée

Il est proposé de créer 2 emplois d'adjoint technique (couvreur), de catégorie C, grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon.

Ces emplois financeront des postes affectés au service Régie Bâtiment de la Direction du Patrimoine du Département Architecture et Bâtiments. Les couvreurs auront pour missions :

- le nettoyage des toits terrasses ;
- le nettoyage et la remise en état des chéneaux ainsi que des descentes d'eau pluviale ;
- les réparations ponctuelles telles que remplacement de feuilles de zinc ou réfection de solins et bandes porte-solin ;
- le constat de bon état d'usage des équipements de protection collective en couverture (garde-corps, ligne de vie et points d'ancrage) ;
- l'établissement de propositions pour améliorer les modalités d'accès en toiture des bâtiments (échelles extérieures à crinoline, trappes d'accès en toiture, etc.) et de circulation en toiture au regard des ouvrages et équipements techniques s'y trouvant (panneaux photovoltaïques, centrales de traitement d'air, gaines, etc.).

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des Adjoints techniques, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

II. Création de 8 emplois d'auxiliaire de puériculture à la Direction de la Petite Enfance

A/ contexte

La mise en place du nouveau protocole de temps de travail (1 607 heures) génère une organisation des plannings de travail en crèches collectives garantissant un temps de pause méridienne. Il s'agit de lutter contre la pénibilité et contre l'usure professionnelle. Cette nouvelle organisation fait apparaître des besoins de remplacement dans le cadre d'un service réglementé par un taux d'encadrement des enfants.

B/ Evolution envisagée

Aussi il est proposé de renforcer le Volant de remplacement de la Direction Petite Enfance de 8 agents par la création des emplois suivants :

- 8 emplois d'auxiliaire de puériculture, catégorie C, filière médico-sociale, grade de référence auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, dont les missions sont :
 - Accueillir les enfants, parents ou substituts parentaux
 - Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants
 - Aider les enfants dans l'acquisition de l'autonomie
 - Elaborer et mettre en œuvre des projets d'activités des enfants
 - Mettre en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène
 - Participer à l'élaboration du projet d'établissement.

Ces emplois seront créés à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, et financeront des postes rattachés au service du Volant de remplacement de la Direction de la Petite Enfance.

Dans l'hypothèse où les postes ne seraient pas pourvus par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Liste des Emplois Permanents après mise à jour

Tous budgets

	Emplois ouverts au 1 ^{er} janvier 2022	Emplois ouverts après évolution
Budget Principal	1978	1988
BA Archéologie préventive	3	3
BA Forêts	7	7
Ensemble	1988	1998

Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts	Evolution	Emplois ouverts après évolution
Filière administrative		229		229
Administrateurs Territoriaux	A	2		2
Attachés Territoriaux	A	61		61
Emplois fonctionnels administratifs	A	1		1
Rédacteurs Territoriaux	B	78		78
Adjointes administratifs territoriaux	C	87		87

Filière animation		459		459
Animateurs territoriaux	B	40		40
Adjoints territoriaux d'animation	C	419		419
Filière culturelle		170		170
Attachés ter. de conserv. du patrimoine	A	17		17
Bibliothécaires territoriaux	A	13		13
Conservateurs territor. de bibliothèques	A	2		2
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	8		8
Directeurs établ.ter.enseign. artistique	A	1		1
Professeurs ter. enseignement artistique	A	12		12
Assistants Territ. Enseign Artistique	B	4		4
Assist.Ter.Conserv.Patrimoine et Biblio	B	47		47
Adjoints du patrimoine territoriaux	C	66		66
Filière médico-sociale		143		151
Cadres territoriaux de santé paramédical	A	3		3
Infirmiers Terr. en Soins Généraux	A	1		1
Médecins territoriaux	A	1		1
Puéricultrices territoriales	A	11		11
Auxiliaires de puériculture territoriaux	C	127	+8	135
Auxiliaires de soins territoriaux	C	0		0
Filière Médico-Technique		3		3
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	2		2
Techniciens Paramédicaux Territoriaux	B	1		1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70		70
Chef de service de Police Municipale	B	7		7
Agents de police municipale	C	63		63
Filière Sociale		129		129
Educateurs terr. de jeunes enfants	A	9		9
Assistants territoriaux socio-éducatifs (anc)	B	1		1
Educateurs territor. de jeunes enfants (anc)	B	22		22
Agents sociaux territoriaux	C	6		6
Agents ter.spécialis. écoles maternelles	C	91		91
Filière sportive		26		26
Conseillers ter.activités physiq.et sport.	A	4		4
Educateurs territoriaux des APS	B	21		21
Opérateurs ter. activités physiq.et sport.	C	1		1
Filière technique		738		740
Ingénieurs en chef territoriaux	A	1		1
Ingénieurs territoriaux	A	27		27
Techniciens territoriaux	B	50		50
Adjoints de maîtrise territoriaux	C	85		85
Adjoints techniques Territoriaux	C	575	+2	577
Sans filière		11		11
Assistante maternelle		11		11
Ensemble		1978		1988

Budget annexe Forêts

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière Technique		7
Techniciens territoriaux	B	1
Adjoints techniques territoriaux	C	6
Ensemble		7

Budget annexe Archéologie Préventive

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouverts
Filière culturelle		3
Attachés Ter. de conservation du patrimoine	A	2
Assist. Ter. Conserv. Patrimoine et Biblio	B	1
Ensemble		3

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création de 2 emplois d'adjoint technique (couvreur), grade de référence Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au sein du Département Architecture et Bâtiments ;
- se prononce favorablement sur la création de 8 emplois d'auxiliaire de puériculture, grade de référence auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe, au sein de la Direction de la Petite Enfance ;
- se prononce favorablement sur la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins ;
- adopte la mise à jour de la liste des emplois permanents tenant compte de l'ensemble de ces évolutions ;
- autorise le recrutement d'un agent contractuel sur les emplois créés au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.